



SAINT FERRIOL - Commune

Séance du 26 février 2026

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 12/02/2026 <i>vingt-six février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de INCARNATION MARTY</i>
Présents : 9	Présents : JEAN-JACQUES MARTY, INCARNATION MARTY, GISÈLE GAVIGNAUD, JEAN-CLAUDE SIRE, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, Christian VIZCAÏNO, André JIMENEZ, Corine GIROD
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Marie-Claude SARDA représentée par JEAN-CLAUDE SIRE
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés: Absents: Secrétaire de séance: JEAN-CLAUDE SIRE

Objet: Délibération sur le compte unique financier - SAINT FERRIOL 2025 - DE_008_2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	90 560,13	42 958,49	0,00	42 958,49	90 560,13

Date de transmission de l'acte: 02/03/2026

Date de réception de l'AR: 02/03/2026

011-211103411-DE_008_2026-DE

A G E D I

Opérations exercice	129 967,75	180 195,51	30 044,38	54 008,95	160 012,13	234 204,46
Total	129 967,75	270 755,64	73 002,87	54 008,95	202 970,62	324 764,59
Résultat de clôture		140 787,89	18 993,92			121 793,97
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	140 787,89	18 993,92	0,00	0,00	121 793,97
Résultat définitif		140 787,89	18 993,92			121 793,97

Jean-Jacques MARTY se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Jean-Jacques MARTY vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Jean-Jacques MARTY pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY
Signé